



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

9 septembre 2011

Avant-projet de loi sur la médiation Ouverture d'une procédure de consultation cantonale

(IVS).- Le Conseil d'Etat a pris connaissance, en séance du 22 juin 2011, de l'avant-projet de loi sur la médiation ainsi que du rapport explicatif. Il a autorisé leur mise en consultation.

La médiation permet, par l'intervention d'un tiers impartial, de résoudre les conflits en restaurant le dialogue et le respect mutuel entre les intéressés.

La médiation est une alternative aux procédures engagées devant les tribunaux.

L'avant-projet propose de faciliter la mise en œuvre de la médiation et règle les rapports avec les autorités judiciaires.

Tous les documents mis en consultation, soit l'avant-projet de loi, le rapport explicatif, le questionnaire et la liste des destinataires, sont disponibles sur le site Internet de l'Etat du Valais :

<http://www.vs.ch> / Procédures de consultation / Consultations cantonales

Note aux rédactions

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten - 079 248 07 80